

Pornographie

[Traduction]

L'ÉNERGIEDÉPÔT DES RAPPORTS ANNUELS D'ELDORADO NUCLÉAIRE
LIMITÉE ET DE PÉTRO-CANADA

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer les rapports, établis dans les deux langues officielles, des sociétés Eldorado Nucléaire limitée et Pétro-Canada pour l'année financière se terminant le 31 décembre 1977.

* * *

LA LOI ANTI-INFLATIONDÉPÔT DE CERTAINS RAPPORTS DE LA COMMISSION AU
DIRECTEUR

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, conformément au paragraphe 17(2) de la loi anti-inflation, je désire déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires de quatre rapports envoyés au directeur par la Commission de lutte contre l'inflation.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNELA LIBERTÉ D'EXPRESSION POLITIQUE POUR LES
FONCTIONNAIRES

M. Stuart Leggatt (New Westminster) demande à présenter le bill C-440, concernant l'affiliation politique.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, ce bill d'initiative parlementaire tend à modifier deux lois, la loi sur les droits de la personne et la loi sur l'emploi dans la Fonction publique. A l'heure actuelle, quelque 500,000 fonctionnaires au Canada se voient refuser le droit de participer aux affaires politiques par l'article 32(1) de cette loi. Mon bill vise à modifier ces dispositions de façon à n'interdire qu'aux sous-ministres le droit de participer à la vie politique et à permettre à l'ensemble des employés de la Fonction publique d'y participer, comme l'ensemble des citoyens en ont le droit.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

**LA LOI SUR LA CESSION DU DROIT AU
REMBOURSEMENT EN MATIÈRE D'IMPÔT**

MESURE TENDANT À RÉGIR LES ESCOMPTEURS D'IMPÔTS

M. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations) demande à présenter le bill C-46, concernant la remise des impôts payés en trop en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu et autres paiements connexes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

[M. Smith (Saint-Jean).]

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUESAPPROBATION DU 3^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'ordre du jour appelle: Motions

M. McGrath: Que le 3^e rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques, présenté à la Chambre le mercredi 22 mars 1978, soit agréé.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, c'est la cinquième fois qu'on fait l'appel de cette motion. Je voudrais invoquer le Règlement pour signaler à la Chambre que mes collègues et moi-même sommes disposés à adopter sans débat la motion d'adoption du rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques, rapport qui traite d'un certain nombre de sujets soulevés par des bills privés et visés par les dispositions du Code criminel sur la pornographie. Si mon parti a décidé de renoncer au débat, c'est parce que les recommandations du comité ont été approuvées à l'unanimité. C'est un excellent rapport que je recommande à l'approbation des députés.

Toutefois, si aucune disposition ne permettait de mettre la motion aux voix sans débat, peut-être celle-ci pourrait-elle faire l'objet de consultations entre les leaders à la Chambre, de façon à ce qu'on puisse s'entendre pour qu'on ne consacre par une journée entière de session au débat sur cette motion. Si j'invoque le règlement pour formuler cette proposition, monsieur l'Orateur, c'est que j'estime que, compte tenu du peu de temps qu'il nous reste avant la fin de la présente législature, il serait souhaitable que nous ne passions pas une journée entière à débattre ce rapport unanime. Je tiens à rendre hommage au député de Windsor-Walkerville (M. Mac Guigan), le président du comité, pour son excellent rapport. Si j'ai accepté que sa motion ait préséance sur la mienne, c'est qu'après tout, c'est lui le président du comité. Je soutiens toutefois que nous devrions adopter cette motion et qu'elle devrait peut-être constituer le point de départ d'une discussion à laquelle nous pourrions consacrer quelque temps, mais non pas toute une journée parlementaire.

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Dans le cadre du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je signale que j'ai déjà dit il y a plusieurs jours que cette affaire ne pouvait pas être expédiée sans débat à la Chambre. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a parfaitement raison de faire remarquer que le rapport reflète l'avis unanime des membres du comité. Les membres de mon parti jugent cependant qu'il s'agit d'un sujet beaucoup trop important pour l'adopter sans débat à la Chambre. A l'instar de mon collègue, nous pensons qu'il convient de prévoir un débat. Nous ne voulons pas entraver longtemps les délibérations de la Chambre mais nous jugeons nécessaire de débattre au minimum le sujet important qui a été soulevé par le comité de la justice et des questions juridiques.

M. l'Orateur: D'après ce que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a dit, je suppose que, puisque la Chambre n'a pas consenti à adopter le rapport sans débat, il souhaite laisser sa motion au *Feuilleton* dans l'espoir que les députés se consulteront à ce sujet.